



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le CINQ JUILLET à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, SIGNORET Yannis, BERTRAND Isabelle, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, DELSARTE Séverine, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, MARTINET Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : COZETTE Laëtitia, CHAILLOUX Marie-Laure, LAURENT Martine, BRETON Nelly.

Absents : BITON Kevin.

Mme Marie-Christine LECLERCQ a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
30 juin 2023	
Date d'affichage	
30 juin 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	18

Objet : REALISATION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP), DEMANDE DE NOMINATION ET D'AVIS D'UN HYDROGEOLOGUE AGREE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1321-2 à L1321-6 et R.1321-13,

Considérant la nécessité d'instituer la qualité de l'eau potable distribuée sur le réseau public,

Considérant la nécessité d'instituer des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des captages d'eau potable à l'intérieur desquels peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités dépôts, ouvrages, aménagements ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux,

Considérant que les périmètres de protection ainsi que les servitudes qui s'y appliquent, doivent être déterminés par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, au vu d'une étude hydrogéologique et d'environnement,

Considérant la nécessité de réaliser la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le forage de secours de Beaulieu-sur-Loire,

Considérant dans ce cadre que la commune de Beaulieu-sur-Loire a la nécessité de solliciter la Préfecture afin de désigner un hydrogéologue agréé,

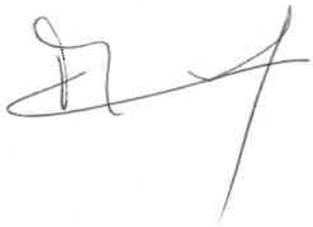
Considérant que l'avis de l'hydrogéologue désigné doit être également sollicité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
 - Solliciter la réalisation d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP)
 - Solliciter la nomination d'un hydrogéologue agréé
 - Solliciter l'avis de l'hydrogéologue agréé
 - Solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

- **PRECISE** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget Eau de l'exercice concerné, aux chapitres 23 et 70.

La secrétaire de séance,



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

